



Déclaration liminaire Formation spécialisée CSA SPIP

Monsieur le Président,

La formation spécialisée du CSA SPIP s'installe enfin, **9 mois après les élections : il était temps !**

Pour remplacer feu CHSCT, cette instance, renommée formation spécialisée, doit se réunir a minima 3 fois dans l'année. Serez-vous en mesure de tenir ce calendrier ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, cette instance se doit d'être au service des agents et des services. A l'heure où la fonction publique peine à recruter et à fidéliser ses personnels, assurer des conditions de travail sécurisantes pour les professionnels est un impératif.

Les clivages et les obédiences doivent être dépassés et nous devons, tous, syndicats et administration, travailler de concert pour l'intérêt général.

Le **SNEPAP-FSU** a toujours porté la voix des personnels et continuera à le faire.

Ce ne sont pas les sujets qui manquent :

- **La charge de travail des personnels** : il est indispensable de mener une réflexion plus poussée sur ce volet, en lien avec les organigrammes de référence.
- **L'immobilier des SPIP** : la question de la sécurisation des locaux (sans transformer nos services en bunker) et la nécessité de disposer d'espaces permettant de bonnes conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers sont autant de préoccupations pour les professionnels. L'exemple de l'ALIP de St Omer est un scandale à ne pas répéter.
- **Les questions relatives à l'hygiène** : Pour illustrer cette thématique, les inquiétudes et les inconforts massifs causés par les nuisibles en établissements pénitentiaires comme en SPIP sont inacceptables. La situation du SPIP de Paris en proie à une infestation de punaises de lit est ubuesque !
- **Le télétravail** et sa déclinaison pour les personnels œuvrant dans la filière insertion probation.

- **La prévention et la gestion des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS)** dans notre administration
- La nécessité de **penser différemment nos lieux de travail, nos horaires et nos organisations, à l'aune du dérèglement climatique**. En effet, ses conséquences ne sont plus une idée farfelue mais nous touchent toujours un peu plus durement.
- **L'égalité femme-homme** doit être poursuivie. Si des améliorations existent, nous relevons que les parcours ne se déroulent pas de la même manière selon son genre. L'accès aux fonctions de l'encadrement supérieur, par exemple, est encore jalonné d'obstacles pour les femmes.
- Le rythme de travail a un impact sur l'espérance de vie des agents. **Les astreintes** doivent être régulées et permettre aux personnels de pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée. Encore trop souvent, le respect du temps de repos hebdomadaire est bafoué.

Cette instance nous permettra peut-être **d'avoir enfin des éléments concrets sur les conditions de travail des agents, faute de rapport social unique**.

Vous pouvez compter sur le [SNEPAP-FSU](#) pour y prendre toute sa part.